

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 048 du 29 Juin 2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 20 Juin 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – G. WATSON – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM.G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – G. BOURY – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. CODEVELLE – B. CAILLE – Ch. TABARY – J.-N. MENAGE – F. SELLIER – M. REBOUT – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – D. BEDU – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
M. Ch. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. ALEXANDRE
M. J.-N. MENAGE, absente et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD

M. L. ANTINORI, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE

OBJET : Modifications statutaires Extension du périmètre de l'Intercommunalité et Gouvernance

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté l du courrier adressé par Madame la Préfète du Pas de Calais le 17 mai 2016 suite au nouveau schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 30 mars 2016.

Monsieur le Président rappelle ensuite les dispositions de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de République visant à rationaliser la carte de l'intercommunalité en imposant des regroupements aux EPCI dont le nombre d'habitants est inférieur à 15 000 habitants.

Monsieur le Président précise que le projet de fusion des EPCI autour de la Communauté Urbaine d'Arras n'a pas été retenu et que la commission départementale de coopération intercommunale a décidé de retenir la fusion des intercommunalités de l'Atrébatie, des Deux Sources pour partie et de la Porte des Vallées pour partie. La commission départementale a également entérinée l'extension du périmètre de l'Intercommunalité du Sud Artois par adjonction des communes de Fonquevillers,

Gommecourt, Hébuterne, Puisieux, Sailly-au-Bois et Souastre, membres auparavant de l'Intercommunalité des Deux Sources.

Monsieur le Président donne lecture du projet préfectoral consacrant cette extension de périmètre qui sera effective au 1^{er} janvier 2017 et précise que les règles de gouvernance fixées par la loi n'ont pas permis de trouver un accord local et qu'il convient de se résoudre à une représentation fixée par la loi.

Monsieur le Président détaille la représentativité de chaque commune qui se déclinera de la façon suivante :

Code commune (facultatif)	Nom de la commune	Population municipale	Répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1)
62080	Bapaume	3977	11
62259	Croisilles	1678	4
62181	Bucquoy	1555	4
62440	Hermies	1167	3
62839	Vaulx-Vraucourt	1054	3
62005	Achiet-le-Grand	1022	2
62117	Bertincourt	931	2
62672	Puisieux	700	1
62572	Metz-en-Couture	663	1
62096	Beaumetz-les-Cambrai	619	1
62515	Ligny-Thilloy	563	1
62422	Hebuterne	515	1
62285	Ecoust-Saint-Mein	505	1
62341	Foncquevillers	457	1
62248	Courcelles-le-Comte	447	1
62909	Ytres	437	1
62754	Saint-Leger	430	1
62421	Havrincourt	421	1
62829	Transloy (Le)	406	1
62306	Ervillers	402	1
62122	Beugny	378	1
62387	Grevillers	372	1
62800	Souastre	359	1
62131	Bihucourt	350	1
62594	Mory	331	1
62068	Ayette	330	1
62006	Achiet-le-Petit	320	1
62731	Ruyaulcourt	310	1
62223	Cherisy	302	1
62272	Douchy-les-Ayettes	300	1
62733	Sailly-au-Bois	300	1
62082	Barastre	288	1
62715	Rocquigny	283	1
62343	Fontaine-les-Croisilles	281	1
62597	Moyenneville	278	1
62406	Hamelincourt	261	1
62353	Fremicourt	257	1
62185	Bullecourt	253	1
62493	Lebucquiere	250	1
62093	Beaulencourt	245	1
62326	Favreuil	235	1
62855	Villers-au-Flos	230	1
62002	Ablainzevelle	209	1
62561	Martinpuich	201	1
62830	Trescault	191	1

62591	Morchies	186	1
62410	Haplincourt	185	1
62776	Sapignies	184	1
62608	Neuville-Bourjonval	174	1
62777	Sars (Le)	171	1
62876	Warlencourt-Eaucourt	160	1
62121	Beugnâtre	155	1
62064	Avesnes-les-Bapaume	152	1
62374	Gomiecourt	152	1
62619	Noreuil	146	1
62840	Velu	138	1
62189	Bus	132	1
62103	Behagnies	112	1
65375	Gommecourt	106	1
62593	Morval	99	1
62129	Biefvillers-les-Bapaume	95	1
62079	Bancourt	80	1
62494	Lechelle	61	1
62708	Riencourt-les-Bapaume	39	1

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'extension du périmètre de l'intercommunalité du Sud Artois par adjonction des communes de Foncquevillers, Gommecourt, Hébuterne, Puisieux, Sailly au Bois et Souastre,
- d'approuver les règles de représentativité conformément au tableau présenté,
- de fixer le principe de la désignation d'un Conseiller Communautaire suppléant pour les communes qui ne sont représentées que par un Conseiller titulaire,
- de solliciter de la part de chaque commune l'approbation de cette nouvelle gouvernance.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 29 juin 2016 et transmission en Préfecture le 29 juin 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 29 juin 2016 et transmission
en Préfecture le 29 juin 2016.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

2016-048 du 29/06/2016

Modifications Statutaires- extension périmètre et gouvernance

